

SECRET N° 80/045 du 31/01/80

portant inscription au Tableau d'Avancement  
et Nomination des Officiers de l'Armée Popu-  
laire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA  
DEFENSE NATIONALE.-

- isas VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des  
Forces Armées de la République ;  
VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966  
portant Création de l'Armée Populaire Nationale ;  
VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de  
l'Armée Populaire Nationale ;  
VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans l'Armée ;  
VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;  
VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;  
VU - Le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;

DECRETE

Article 1er.- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1979 et nom-  
més pour compter du 1er Décembre 1979.-

AVANCEMENT ECOLE

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

I/- ARMEE DE TERRE

A.- INFANTERIE

- G A N G A	Irenée	C.S. (RDA)
- KIMANGOU	André	"
- MOULOUNDA	Jean-Pierre	"
- MAVOUNGOU	Philibert	"
- LOUNAMA	Edouard	"
- TIEBOU-MOUSSAHOU	Joachim	"

B.- ARTILLERIE

- MAVOUNGOU	Jean-Baptiste	"
- M'BAOU	Ferdinand	"
- MOUZITA	Alphonse	"
- N G O M A	Jean	"
- NIAMA-MALOULA	Jean-Jacques	"
- SAARE	Sylvestre	"

- DZONDHAULT	Ambroise	C.S. (RDA)
- IMPOLO	Daniel	"
- MELAMO	Jean-Roger	"
- MOUANDA	Jean	"
- SAFOULA-MBANZOULOU	Dominique	"
- S O U A M I	André	"

II/- ARMEE DE L'AIR

- NZINGA	Gaston	C.S.
----------	--------	------

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./

FAIT A BRAZZAVILLE, le 31 Janvier 1980

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Défense Nationale.

Colonel Denis BASSOU-NGUESSO.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances.

Henri LOPES.